



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 45<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 avril 2006, à 10 heures

*Président* : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-29606 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies** (*suite*)

**Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007** (*suite*)

**Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies** (*suite*)

**Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines** (*suite*)

**Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** (*suite*)

**Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale** (*suite*) (A/60/692 et Corr.1 et 2 et A/60/735 et Corr.1)

1. **M. Sul Kyung-hoon** (République de Corée) dit que le rapport du Secrétaire général (A/60/692 et Corr.1 et 2), qui est le fruit des neuf années qu'il a passées à la tête de l'Organisation des Nations Unies, présente des propositions de réforme audacieuses, conçues pour donner au Secrétariat les moyens de faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Selon le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/735 et Corr.1), les propositions du Secrétaire général peuvent être regroupées dans trois catégories : la première concerne les propositions qui relèvent de la compétence du Secrétaire général et qui n'appellent donc pas une approbation particulière des organes délibérants; la deuxième touche aux propositions qui relèvent de la compétence du Secrétaire général, mais qui pourraient avoir des incidences financières sur lesquelles l'Assemblée générale serait appelée à se prononcer; la troisième catégorie appelle une décision de politique générale qu'il appartient à l'Assemblée générale de prendre. La délégation coréenne attend du Secrétaire général qu'il s'attelle à appliquer les mesures qui relèvent de sa compétence en sa qualité de chef de l'Administration de l'Organisation.

2. Étant donné qu'un rapport détaillé sur la réforme de la gestion devrait être présenté en mai 2006, les

États Membres devraient maintenant s'attacher à apporter une contribution stratégique. À cet égard, le rapport du Comité consultatif contient plusieurs recommandations utiles sur la forme et le contenu du rapport relatif à la mise en œuvre de ces propositions. En s'appuyant sur les orientations prospectives et concertées de la Cinquième Commission, le Secrétariat serait en mesure d'élaborer des plans de mise en œuvre judicieux, applicables et détaillés, qui donneraient l'éclairage tant attendu sur la forme qu'il prendrait et les fonctions qu'il assumerait à l'issue de la réforme.

3. Comme le souligne le Comité consultatif, la saine gestion de l'Organisation repose sur une série de principes de responsabilisation. La délégation coréenne convient que le Secrétaire général devrait disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour gérer les postes et les ressources, mais les États Membres devraient, en retour, veiller à ce qu'il soit davantage comptable de ses actes. Il convient, à cette fin, de créer des mécanismes objectifs pour évaluer l'action du Secrétaire général. En outre, il y a lieu de définir la notion de responsabilisation au Secrétariat. Le prochain rapport devrait proposer des méthodes fonctionnelles d'application du principe de responsabilisation. La délégation coréenne espère que les consultations officielles sur les propositions de réforme seront instructives, constructives et pertinentes et qu'elles seront menées à bonne fin dans les délais voulus.

4. **M. Hussain** (Pakistan) dit que son pays, qui a été à l'avant-garde de la réforme de l'ONU, a toujours souligné que toute décision touchant à la réforme doit être adoptée par consensus. Il appuie les propositions contenues dans le rapport, sous réserve qu'elles ne modifient en rien le caractère intergouvernemental de l'Organisation. La réforme de la gestion devrait aboutir à plus de transparence, d'efficacité et de coordination et à un renforcement de la responsabilisation et de l'éthique. Elle devrait également permettre aux États Membres de participer, sur un pied d'égalité, à la définition de l'orientation stratégique et des programmes prioritaires de l'Organisation, mais aussi de renforcer le rôle des pays en développement. Elle ne devrait en aucun cas porter préjudice au principe d'égalité souveraine de tous les États Membres ni aux fonctions de contrôle et aux pouvoirs de l'Assemblée générale.

5. L'intervenant estime que les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sont présentées comme formant un tout et demande des précisions en

ce qui concerne les conséquences qu'aurait pour le rapport dans son ensemble l'absence d'un accord sur les divers éléments qui le constituent. Il veut également savoir si le Secrétariat continuera à élaborer les rapports que l'Assemblée générale a déjà demandés sur diverses questions touchant à la réforme, telles que la mobilité obligatoire et l'harmonisation des arrangements contractuels et, dans l'affirmative, si les débats sur le présent rapport auront un effet sur leur contenu.

6. La proposition tendant à créer un bureau de la gestion du changement n'a pas été bien accueillie dans le passé et continue de susciter des interrogations en ce qui concerne les objectifs, le financement, la structure et le rôle de ce bureau. L'intervenant demande de plus amples renseignements sur ces éléments. Si le Secrétaire général envisage de faire évoluer l'Organisation en donnant plus d'importance aux opérations se déroulant ailleurs qu'au Siège, le rapport n'éclaire pas suffisamment cet aspect, notamment du point de vue des activités de développement. Des détails devraient être donnés à cet égard.

7. L'intervenant accueille favorablement les propositions relatives à l'organisation des carrières et à la formation, mais estime que l'Assemblée générale devra obtenir des renseignements sur les ressources nécessaires à cet égard. Il demande des précisions sur les principales caractéristiques des propositions relatives à l'organisation des carrières et souhaite savoir si le remplacement des contrats permanents par des « engagements continus » à durée indéterminée conduira à l'intégration de postes financés par des fonds extrabudgétaires et de postes hors Siège dans le principal tableau d'effectifs du Secrétariat. Il s'interroge également sur les implications de l'intégration des activités du Siège et des opérations hors Siège dans un programme de mobilité englobant l'Organisation dans son ensemble sur le nombre et la répartition géographique des fonctionnaires, et sur la façon de remédier au problème des taux élevés de vacance de postes dans les missions établies dans les pays en développement.

8. Le poste de Vice-Secrétaire général a été créé en application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale. Cependant, dans son rapport, le Secrétaire général donne au Vice-Secrétaire général un rôle qui dépasse beaucoup les responsabilités qui lui ont été assignées par la résolution. La question est de savoir

comment rendre le Vice-Secrétaire général comptable de ses actes.

9. L'intervenant demande également des précisions sur les conséquences du regroupement des 25 départements et bureaux qui relèvent directement du Secrétaire général en huit unités administratives et souhaite savoir si cette mesure aboutira à une réorientation des programmes et à un regroupement des départements visés. Il demande quelle sera l'incidence du regroupement envisagé sur l'organigramme et le budget et quelles seront les conséquences de ce qui apparaît comme une évolution administrative sur le rôle de fond des cadres supérieurs. L'intervenant souhaite également savoir ce qu'il est advenu des réformes précédentes qui avaient été conçues pour améliorer la performance et la coordination des cadres supérieurs, quel sera le coût des plans de formation et de perfectionnement du personnel de direction et comment choisir celui-ci avec plus de transparence.

10. S'agissant des technologies de l'information et des communications, il faudrait, avant de créer un poste de sous-secrétaire général, élaborer une politique et une stratégie cohérentes faisant fond sur l'infrastructure existante. À cet égard, l'intervenant demande pourquoi les efforts faits récemment dans ce domaine n'ont pas donné les résultats escomptés et s'il est réaliste d'attendre de la technologie qu'elle se substitue à l'efficacité et à la motivation.

11. S'agissant des propositions touchant à l'externalisation, il importe de préserver la qualité et l'efficacité des services visés. L'intervenant se demande comment l'externalisation peut permettre de mieux tirer parti des bureaux de l'ONU dans les pays en développement. Les conséquences de l'externalisation sur le personnel et sur la répartition géographique doivent être plus détaillées et il faut veiller à consulter le personnel.

12. D'une façon générale, la politique d'achats, telle que présentée dans le rapport, donne satisfaction, mais la procédure de sélection des organismes qui passeraient les marchés pour l'ensemble du système mérite d'être clarifiée. L'intervenant demande si des organismes tels que le Programme alimentaire mondial et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets disposent de mécanismes de responsabilisation à l'exemple de ceux imposés par l'Assemblée générale et, à cet égard, s'il ne voudrait pas mieux charger l'Assemblée générale elle-même des

achats. Il souhaite aussi savoir comment le nouveau système pourrait faciliter la participation des entreprises des pays en développement.

13. Il craint que la possibilité que la simplification des opérations budgétaires n'affaiblisse le rôle des États Membres en ce qui concerne l'établissement des orientations prioritaires de l'Organisation et n'aboutisse à des pratiques opaques et à une dilution des responsabilités. Il se demande en outre si la proposition de relever le plafond de l'autorisation d'engagement de dépenses pour les opérations de maintien de la paix et de ne plus le subordonner à une décision expresse du Conseil de sécurité ne revient pas à empiéter sur les pouvoirs de l'Assemblée générale. L'intégration d'informations sur les finances et les programmes dans le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation bouleverserait la nature même du rapport, en compliquerait l'examen et nuirait à son utilité. La méthode actuelle d'établissement du rapport semble tout à fait adéquate, car les informations fournies sont suffisantes pour permettre aux commissions de l'Assemblée générale d'examiner différents aspects des activités de l'Organisation. Enfin, toute limitation imposée au programme de travail de la Cinquième Commission ne peut être qu'indicative car il est essentiel que la Commission ait une marge de manœuvre suffisante pour parvenir à un consensus sur des questions délicates telles que le plan-cadre d'équipement et le barème des quotes-parts.

14. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) dit que de nombreuses propositions de réforme de la gestion figurant dans le rapport du Secrétaire général exigent une étude et un débat approfondis de la part des États Membres, qui ne pourront prendre des décisions équilibrées en connaissance de cause qu'après examen des informations complémentaires que le Secrétaire général présentera en mai. Les propositions et recommandations sur la modification des politiques et des dispositions réglementaires concernant la gestion financière et la gestion des ressources humaines doivent être justifiées et montrer clairement comment elles concourent à améliorer la productivité et l'efficacité du Secrétariat et de l'Organisation en général.

15. La délégation russe examinera les propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général et dans ceux qui suivront du point de vue de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation conformément aux

décisions prises à l'occasion du Sommet mondial de 2005. Elle appuie donc les recommandations du Comité consultatif concernant les éléments fondamentaux du rapport qui sera présenté en mai, notamment celles qui touchent au principe de responsabilisation.

16. Le rapport du Secrétaire général comporte plusieurs propositions qui ont déjà été soumises à l'examen des États Membres. Certaines ont été rejetées par l'Assemblée générale et d'autres sont toujours à l'étude. Nombre des propositions actuelles, notamment celles qui sont présentées comme des mesures de réforme fondamentales, ne sont pas, à proprement parler, directement liées à la réforme de la gestion en tant que telle. Il s'agit des propositions concernant le relèvement du plafond du Fonds de roulement, la création d'un fonds destiné à financer les dépenses résultant de la fluctuation des taux de change, le prélèvement d'intérêts sur les arriérés de contributions et d'autres questions liées aux échanges avec le Secrétariat. Sur ce dernier point, il ne faut pas affaiblir les mécanismes de suivi, comme le suggère le rapport, mais plutôt renforcer et améliorer la supervision par les États Membres de l'activité du Secrétariat et de l'utilisation efficace des ressources de l'Organisation.

17. Contrairement au Comité consultatif, la délégation russe considère que le Secrétaire général a outrepassé son mandat en redéfinissant les attributions du Vice-Secrétaire général. La délégation de pouvoir par le Secrétaire général doit avant tout s'appuyer sur la Charte des Nations Unies.

18. La proposition d'externalisation ou de délocalisation de certaines opérations du Secrétariat est une question complexe qui exige des débats approfondis et ne peut, comme le dit le Comité consultatif, être simplement déléguée au Secrétaire général. Les décisions relatives aux fonctions et aux départements du Secrétariat qui doivent être externalisés ou délocalisés, y compris les décisions touchant aux analyses sur les coûts et les avantages, sont du ressort des États Membres. La délégation russe est quelque peu surprise par la précipitation avec laquelle le Secrétariat a commencé à examiner – sans consulter les États Membres, qui sont les principaux bénéficiaires des services linguistiques – les possibilités d'externalisation et de délocalisation de ces services, qui sont loin d'être secondaires et qui permettent de donner corps au principe du multilinguisme dans l'Organisation.

19. En ce qui concerne les nouvelles formules de prestation de services, la délégation russe propose au Secrétariat d'examiner sérieusement la possibilité de délocaliser les services logistiques et autres services d'appui vers des lieux moins chers et plus proches des missions de maintien de la paix en cours. Le Secrétariat devrait également se pencher sur la possibilité de délocaliser d'autres services établis à New York pour les rapprocher de leurs clients et utilisateurs, compte tenu du fait que les activités de l'Organisation sont de plus en plus tournées vers le terrain et que New York n'est pas le lieu d'affectation le meilleur marché.

20. En conclusion, la délégation russe exprime sa surprise que dans le débat général en cours, les délégations aient une fois de plus mis en avant des questions touchant à la procédure d'examen du rapport du Secrétaire général et le rôle de la Commission et des séances plénières de l'Assemblée générale malgré le consensus établi au sujet des modalités d'examen du rapport. Elle ne doute pas que la Commission mettra l'accent sur l'examen des propositions et recommandations du Secrétaire général.

21. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria) dit que l'ONU est à la croisée des chemins, entre passé, présent et avenir. Les réformes proposées permettront aux États Membres de faire le bilan pour mieux préparer l'avenir et de cerner les éléments fondamentaux qui ont fait de l'Organisation ce qu'elle est, une organisation à nulle autre pareille. C'est lorsqu'elle est forte et qu'elle dispose des ressources voulues que l'ONU, où tous les États Membres font entendre leur voix, peut assumer ses fonctions efficacement. La délégation nigériane appuie donc toute réforme allant dans ce sens.

22. Les États Membres ont déjà adopté plusieurs mesures visant à renforcer le Secrétariat et le principe de responsabilisation, notamment la création du Bureau de la déontologie et la mise en place d'une politique tendant à protéger contre toute mesure de rétorsion quiconque signale des irrégularités. Pour que les propositions soumises portent leurs fruits, il faut que le bien le plus précieux de l'Organisation, à savoir le personnel, soit pleinement associé à la réforme. Il faut notamment tout faire pour que les fonctionnaires dans leur ensemble comprennent le sens des propositions qui les concernent et les objectifs à atteindre. Il est crucial d'établir un dialogue constructif et suivi avec toutes les parties intéressées.

23. Le Nigéria a de tout temps apporté son appui à l'Organisation par sa contribution financière et humaine. Il demeure attaché à toute initiative convenue par les États Membres en vue de renforcer l'Organisation. À cet égard, la délégation nigériane s'associe aux vues exprimées par le représentant de la Norvège lors de la précédente séance de la Commission et souligne que la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental propre à l'Organisation doit être au centre de chaque décision de l'Assemblée générale. Ces décisions doivent, elles aussi, s'appuyer sur les précédentes réformes. Elle espère que le Secrétariat facilitera l'examen des rapports par la Commission en donnant des réponses précises aux questions posées et en élaborant un rapport détaillé sur la mise en œuvre.

24. **M. Elnaggar** (Égypte) s'associe aux vues exprimées par plusieurs intervenants, notamment les représentants du Nigéria, de la Norvège et du Pakistan. Il exprime l'espoir que la Commission achèvera rapidement l'examen du rapport.

#### Organisation des travaux

25. Le Président appelle l'attention sur le programme de travail provisoire de la Commission pour les deux prochaines semaines.

26. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le Président et le Bureau d'avoir élaboré le programme de travail provisoire et espère qu'il sera affiné et qu'il indiquera le calendrier d'examen des projets de résolution. En ce qui concerne le débat sur les rapports relatifs à la réforme de la gestion, elle s'inquiète des lacunes qui subsistent dans la fourniture des services de conférence. Elle ne doute pas que le Secrétariat fera tout pour y remédier afin que la Commission puisse achever ses travaux rapidement.

27. Si certaines délégations sont d'avis que le Secrétaire général peut avancer des propositions en tant que chef de l'Administration de l'Organisation, sa délégation ne comprend pas vraiment toutes les propositions exposées dans le rapport et souhaiterait que le Secrétariat apporte un complément d'information. Il faut donc prendre des mesures pour que les responsables du Secrétariat s'occupant des questions à l'examen assistent aux consultations officielles et répondent aux questions soulevées par les États Membres.

28. Pour conclure, la représentante dit que le Groupe des 77 et la Chine sont prêts à adopter le programme de travail provisoire, étant entendu qu'il sera modifié selon les besoins.

29. **Le Président** considère que la Commission souhaite adopter le programme de travail provisoire, étant entendu qu'il sera modifié en fonction des besoins.

30. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 50.*